

LA FORÊT DOMANIALE DE HEZ-FROIDMONT

HISTOIRE ET VICISSITUDES

J.-M. ENGLER

Par les marques profondes des vicissitudes historiques, laissées encore actuellement sur les peuplements, la forêt domaniale de Hez-Froidmont illustre concrètement et de façon éclatante l'importance de la connaissance des incidences du passé pour comprendre l'état actuel.

LA FORÊT DE HEZ-FROIDMONT ET SES CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Située dans le département de l'Oise, riche en forêts prestigieuses, aux confins de deux grandes régions, l'Ile-de-France et la Picardie, à quelque 70 km de Paris, la forêt domaniale de Hez-Froidmont forme un massif boisé d'un seul tenant d'environ 2 800 ha.

S'étendant (40 % de sa surface) sur un plateau calcaire (altitude 150 m), aux contours irréguliers, elle s'étire sur des versants, principalement d'exposition nord, aux pentes souvent fort raides et se prolonge en plaine, au pied des coteaux qu'on nomme Coteaux de Hez.

Le climat, de type atlantique, avec influences maritimes modérées, se caractérise par une tranche pluviométrique réduite (660 mm), mais très bien répartie pendant la saison de végétation. Par ailleurs, la température moyenne voisine de 10 °C, la faible insolation et la forte humidité atmosphérique contribuent à faire de cette forêt le terrain d'élection du hêtre.

Mise à part la partie de plaine, constituée par un socle de craie du secondaire (Campanien supérieur) recouvert par des dépôts quaternaires, la forêt s'étend sur ce que les géographes dénomment la « falaise de l'Ile-de-France », caractérisée par une stratification sensiblement horizontale des assises géologiques du tertiaire inférieur :

— sables de Bracheux (Éocène inférieur), au bas des versants; sables siliceux avec, par places, des lits de galets ou des couches de marnes verdâtres;

— argiles plastiques (Sparnacien); sols argileux, lourds et riches, correspondant au niveau des sources;

— sables du Soissonnais (Yprésien supérieur), pauvres et secs; ils couvrent à eux seuls une surface équivalente à celle des deux formations précédentes;

— calcaire grossier du Lutétien, formant le plateau au sud et partiellement recouvert de limons des plateaux.

La forêt est ainsi assise, pour sa majeure partie, sur des sols filtrants et pauvres et, par voie de conséquence, sensibles à la dégradation.

LES PEUPELEMENTS

Dominant, voire à l'état pur sur le plateau ou sur les versants sableux (Soissonnais), le hêtre constitue l'essence principale du massif (60 %). Il y constitue de forts beaux peuplements de

futaie, complets et homogènes, atteignant parfois 40 m de haut — dont 30 m de fût. Sur les argiles plastiques, les sables de Bracheux et les sables et graviers quaternaires, il s'associe avec le chêne.

Cependant l'attention du visiteur est attirée par la juxtaposition, sur de mêmes sols, de peuplements disparates : futaies complètes et élancées de hêtre, de belle venue, voisinant avec des taillis-sous-futaie appauvris, à réserves (chêne principalement) bas branchues (hauteur comprise entre 20 et 25 m), et assortis d'une fruticée calcicole (Brachypode penné, Viorne lanthane, Cornouiller sanguin).

LA FORÊT DE HEZ DU XI^e AU XII^e SIÈCLE

Au début du XI^e siècle, la forêt formait une étendue bien plus importante que l'actuelle forêt domaniale. Toutefois, au cours de ce siècle, sa superficie se réduisit sensiblement à la suite des défrichements effectués par les abbayes (notamment celles de Froidmont et de Verrières, cette dernière fabriquant des vitraux) sur les parties périphériques qu'elles avaient reçues en toute propriété.

Vers la fin du XII^e siècle, dépendant pour l'essentiel du fief laïc du comté de Clermont, la forêt de Hez appartenait également pour partie aux monastères précités.

RATTACHEMENT DE LA FORÊT A LA COURONNE DE FRANCE

Raoul, comte de Clermont, Connétable de France, avait des démêlés avec son voisin, le Chapitre de Beauvais.

Afin de conforter ses frontières avec celui-ci, il fait construire, au nord de la forêt, à Litz, une forteresse et fonde, en 1187, le village de La Neuville en Hez. Cette fondation entraîne de grands défrichements des lisières nord de la forêt, faisant notamment disparaître le bois Saint-Pierre dont le Chapitre de Beauvais avait alors la jouissance.

L'évêque-comte de Beauvais, Philippe de Dreux, prince de France, dernier évêque à avoir

frappé monnaie, ajoutait à son pouvoir temporel le prestige de son autorité spirituelle.

A cause du préjudice subi par le Chapitre et en raison des menaces que faisait peser sur son fief la nouvelle forteresse, l'évêque de Beauvais obtient l'excommunication de Raoul de Clermont.

Afin de lever l'excommunication qui le frappait, Raoul de Clermont, après avoir fait « *grandes largesses à l'abbaye de Froidmont et à la maladrerie de Clermont* » participe avec le roi de France, Philippe Auguste et Philippe de Dreux, « l'évêque-chevalier », à la 3^e Croisade. Il meurt de la peste en 1199 sous les murs de Saint-Jean-d'Acre.

Sa fille, Catherine de Clermont, épouse le comte de Blois, ennemi personnel de Philippe de Dreux. Afin d'éviter le maintien du comte-évêque dans sa résidence de plaisance de Bresles qu'il avait fortifiée, le comte de Blois mène une expédition entraînant une guerre de domaine à domaine, au cours de laquelle la nouvelle forteresse de Philippe de Dreux est détruite et celle de Litz, ruinée.

En 1216, Catherine meurt, laissant quatre cohéritiers. Philippe Auguste, « *grand rassembleur de terres* », se fait alors céder, de 1218 à 1223, année de sa mort, les droits échus à ces cohéritiers. Le comté de Clermont et par là-même la forêt de Hez devient domaine de la Couronne.

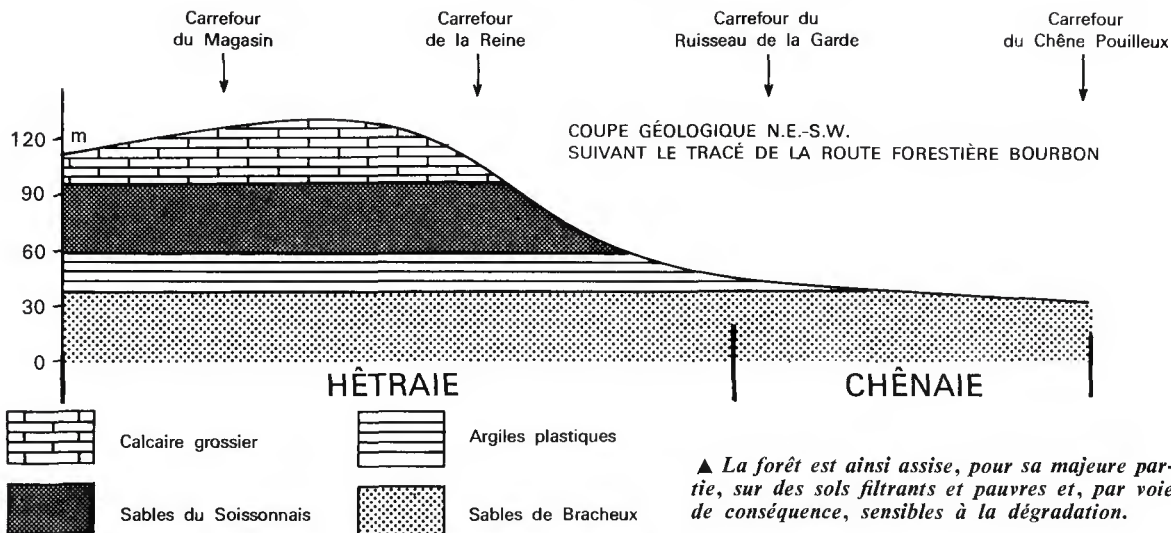
APANAGES

Selon la tradition, La Neuville-en-Hez serait le lieu de naissance de Saint-Louis, bien que son acte de baptême soit enregistré à Poissy. Quoiqu'il en soit, comte de Clermont de 1259 à 1269, Louis IX séjourne souvent au château de Clermont et aime à signer Louis, comte de Clermont.

A son départ en croisade en 1270, il donne en apanage le comté à son sixième fils, Robert, dont le fils, Louis le Grand, comte de Clermont, est fait premier duc de Bourbon par le roi Philippe VI de Valois en 1329.

Les ducs de Bourbon tiraient alors de la forêt plus des 2/3 des revenus de leur comté.

A diverses reprises ensuite et jusque sous François I^{er}, la forêt fut séparée du domaine de la Couronne pour constituer des apanages.



▲ La forêt est ainsi assise, pour sa majeure partie, sur des sols filtrants et pauvres et, par voie de conséquence, sensibles à la dégradation.

◀ Vieille futaie de hêtre de 130 ans.

Photo ENGLER

Taillis-sous-futaie dégradé avec fruticée calcicole (Canton de la Croix-Grand-Jean).

Photo ENGLER



► C'est au carrefour de la Reine, où ces deux types de peuplements se côtoient, que cette surprenante constatation est la plus frappante. Des vestiges du passé : un fosse-reau, un reste de barrière, témoignent encore à cet endroit d'un morcellement passé.

Photo ENGLER



▼ La Grange aux dîmes a appartenu à l'Abbaye de Froidmont. Elle sert actuellement de remise pour une exploitation agricole.

Photo ENGLER



Réformation générale de la forêt de Hez par Paul Barrillon d'Amoncourt, Conseiller du Roi (manuscrit de 1660).

Ordre de Monsieur
Barrillon pour la police
et administration de La
forêt de Hez, bois et
vuissons dependans de
ladite Maistrise

« ENGAGEMENT » DE 1569

1569 : le Royaume de France est à feu et à sang; ce sont les guerres de Religion.

Depuis deux ans, les reîtres allemands sont sans solde et « vivent sur le pays ». Charles IX, ne pouvant payer les services rendus, décide « d'engager » le comté au duc Éric de Brunswick, à l'exception toutefois d'une partie de la forêt où les arbres sont de belle venue. Est-ce en souvenir de la charpente du Palais des Tuileries que les chênes de la forêt de Hez ont permis de réaliser peu de temps auparavant ou plutôt pour se réserver la possibilité de les utiliser en bois de marine qu'il engagea seules, les jeunes coupes?

Cet engagement était générateur d'un droit particulier qui s'illustre de façon spéciale pour la forêt : l'engagiste, sorte d'usufruitier, jouissait des trois quarts du taillis, tandis que la Couronne se réservait les arbres de futaie et le droit de chasser sur le sol dont elle avait gardé la propriété.

De cette époque datent deux traitements très différents, subis par des parcelles entremêlées :

Paul Barrillon
D'amoncourt con^{se}iller du Roy en ses
conseils, et M^{re} de sa majesté, ordinaire
de son hostiel de par tout le generalité de
Picardie commis sur le departement de M^{re} de
pour la réformation générale des causes et
forests au departement de N^{re} Isle de France
à Paris Picardie et pour reconquies
à l'ouir ceux qui ces parcs lettres ont
sachent scauoir s'adonner que ceux qui n'ont
aesch'homme de par le sieur de Loidou con^{se}
du Roy lieutenant général, civil et criminel
au baillage) et ont maistrise des causes et
forests du Roussin de Marle et la.

— les futaies, restées en la complète possession du Roi, continuent à être traitées comme telles;

— les jeunes coupes devenant des taillis-sous-futaie s'appauvrissent à chaque exploitation.

TRANSFERT DU DROIT CRÉÉ PAR « L'ENGAGEMENT » DE 1569

« L'engagement » créé en 1569 ne fut jamais levé.

En 1719, le Prince de Condé, hérita du droit ainsi établi au profit du duc de Brunswick et un siècle plus tard en 1828, le duc de Bourbon, dernier descendant des Condé, racheta à l'État le droit de pleine propriété des taillis (environ 700 F or par ha).

Son neveu, le duc d'Aumale, qui en avait hérité en 1830, les vendit en 1888 au banquier Stern.

Après exploitations intensives, ces taillis furent vendus de 1906 à 1910 en six lots (lots allant de 60 à 800 ha) consommant le démembrement du domaine (1 300 ha).

RECONSTITUTION DU DOMAINE PAR L'ÉTAT

Progressivement de 1921 à 1931, l'État devait en acquérir la majeure partie, soit sous forme d'échange (forêts domaniales de Rambouillet et de Planoise en Saône-et-Loire), soit sous forme d'acquisition directe.

Seul à l'heure actuelle, le rachat d'une surface de 150 ha échappe encore, malgré plusieurs tentatives faites dans ce sens.

La reconstitution du domaine royal de 1569, a presque été accomplie et représente de la part du Service des Eaux et Forêts un effort remarquable de continuité, justifié par les difficultés de gestion qu'apportait l'enchevêtrement des bois particuliers avec les bois domaniaux.

A noter qu'à la Révolution, la forêt s'était agrandie des bois d'origine ecclésiastique (300 ha) provenant principalement de l'abbaye de Froidmont, d'où la forêt tire aujourd'hui son nom (Hez-Froidmont).

Cependant, si la reconstitution de l'intégralité du domaine royal initial est pratiquement achevée, il n'en demeure pas moins, à la suite des découverts fréquents et répétés des parties traitées en taillis, des différences marquées dans les peuplements et dans les sols traduisant encore, aujourd'hui, les vicissitudes historiques du massif.

J. M. ENGLER